The Council of Europe has been dedicated since 1949 to upholding human rights, the rule of law and pluralist democracy, and is determined to combat terrorism which repudiates these three fundamental values. The Council of Europe has worked in this field since the 1970s but its efforts were stepped up in 2001 following the unprecedented terrorist attacks in the United States.

The Council of Europe's activities in the fight against terrorism are built on three cornerstones:

-strengthening legal action against terrorism;

-safeguarding fundamental values;

-addressing the causes of terrorism.

They are based on the fundamental principle that it is possible and necessary to fight terrorism while respecting human rights, fundamental freedoms and the rule of law.

The Council of Europe set up two intergovernmental committees of experts: the Multidisciplinary Group on International Action against Terrorism (GMT), set up in 2001, and the Committee of Experts on Terrorism (CODEXTER) which replaced the GMT in 2003 and is still active and coordinates the implementation of activities in the priority areas. This work has resulted in several international instruments and publications.

Depuis 1949, le Conseil de l'Europe s'attache à défendre les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie pluraliste, et il est résolu à combattre le terrorisme qui nie ces trois valeurs fondamentales. Le Conseil de l'Europe traite de ce problème depuis les années 1970, mais ses efforts se sont accrus en 2001 à la suite des attentats terroristes sans précédent commis aux Etats-Unis.

L'action du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme repose sur trois pierres angulaires :

- le renforcement de l'action juridique contre le terrorisme;

- la sauvegarde des valeurs fondamentales;

- l'action contre les causes du terrorismes.

Cette action est basée sur le principe essentiel selon lequel il est possible et nécessaire de combattre le terrorisme tout en respectant les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit.

Le Conseil de l'Europe a établi deux comités d'experts intergouvernementaux : le Groupe multidisciplinaire sur l'action internationale contre le terrorisme (GMT), mis en place en 2001, et le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) qui a remplacé le GMT en 2003. Il est toujours actif et coordonne la mise en œuvre des activités dans les domaines prioritaires. Les travaux de ce comité ont mené à l'élaboration de plusieurs instruments internationaux et publications.

Instruments et documents pertinents du Conseil de l'Europe

Conventions

Convention européenne pour la répression du terrorisme [STE n° 90] et Protocole d'amendement [STCE n°

190]

Convention européenne d'extradition [STE n° 24] et premier et deuxième Protocoles additionnels [STCE n° 86 et STCE n° 98]

Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale [STE n°30] et premier et deuxième Protocoles [STCE n° 99 et STCE n° 182]

Convention européenne sur la transmission des procédures répressives [STCE n° 73]

Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes [STCE n° 116]

Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime [STCE n° 141]

Convention sur la cybercriminalité [STCE n° 185] et Protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques [STE n° 189]

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme [STCE no. 196]

Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme [STCE no.: 198]

Comité des Ministres

Résolution (74) 3 sur le terrorisme international

Déclaration sur le terrorisme (1978)

Déclaration tripartite sur des actes de terrorisme (1986)

Recommandation N° R (82) 1 concernant la coopération internationale en matière de poursuite et de répression des actes de terrorisme et Exposé des motifs

Recommandation (2001) 11 concernant des principes directeurs pour la lutte contre le crime organisé

Déclaration sur la lutte contre le terrorisme international (2001)

Lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme (2002) et Lignes directrices sur la protection des victimes d'actes terroristes (2005)

Déclaration sur la liberté d'expression et d'information dans les médias dans le contexte de la lutte contre le terrorism (2005)

Recommandation Rec(2005)7 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux documents d'identité et de voyage et la lutte contre le terrorisme

Recommandation Rec(2005)9 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la protection des témoins et des collaborateurs de justice

Recommandation Rec(2005)10 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux « techniques spéciales d'enquête » en relation avec des infractions graves y compris des actes de terrorisme

Recommandation Rec(2006)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'assistance aux victimes d'infractions

Recommandation Rec(2007)1 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la coopération contre le terrorisme entre le Conseil de l'Europe et ses Etats membres, et l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-Interpol)

Lignes directrices sur la protection de la liberté d'expression et d'information en temps de crise

Recommandations et Résolutions de l'Assemblée Parlementaire

Recommandations 684 (1972) et 703 (1973) relatives au terrorisme international

Recommandation 852 (1979) relative au terrorisme en Europe

Recommandation 916 (1981) relative à la Conférence sur la Défense de la démocratie contre le terrorisme en Europe – Tâches et problèmes

Recommandations 941 (1982) et 982 (1984) relatives à la défense de la démocratie contre le terrorisme en Europe

Recommandation 1024 (1986) et Résolution 863 (1986) relatives à la réponse européenne au terrorisme international

Recommandation 1170 (1991) relative au renforcement de la Convention européenne pour la répression du terrorisme

Recommandation 1199 (1992) relative à la lutte contre le terrorisme international en Europe

Résolution 1132 (1997) relative à l'organisation d'une conférence parlementaire pour renforcer les systèmes démocratiques en Europe et la coopération dans la lutte contre le terrorisme

Recommandation 1426 (1999) et Directive n° 555 (1999) sur les Démocraties européennes face au terrorisme

Recommandation 1534 (2001) et Résolution 1258 (2001) sur les Démocraties face au terrorisme

Recommandation 1550 (2002) et Résolution 1271 (2002) sur la Lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'homme

Recommandation 1549 (2002) sur le Transport aérien et le terrorisme: comment renforcer la sûreté ?

Recommandation 1584 (2002) sur la Nécessité d'une coopération internationale intensifiée pour neutraliser les fonds destinés à des fins terroristes

Recommandation 1644(2004) sur le Terrorisme : une menace pour les démocraties

Résolution 1367 (2004) sur le Bioterrorisme: une menace sérieuse pour la santé des citoyens

Résolution 1400 (2004) sur le Défi du terrorisme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Recommandation 1677 (2004) sur le Défi du terrorisme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Recommandation 1687 (2004) : Combattre le terrorisme par la culture

Recommandation 1706 (2005) sur Médias et terrorisme

Recommandation 1713 (2005) sur Le contrôle démocratique du secteur de la sécurité dans les Etats membres

Résolution 1507(2006) et Recommandation 1754 (2006) sur les Allégations de détentions secrètes et de transferts interétatiques illégaux de détenus concernant des Etats membres du Conseil de l'Europe

Ministres européens de la Justice

24e Conférence, Moscou, 4-5 octobre 2001 Résolution no 1 sur la lutte contre le terrorisme international

25e Conférence, Sofia, 9-10 octobre 2003 Résolution no 1 sur la lutte contre le terrorisme

26e Conférence, Helsinki, 7-8 avril 2005 Résolution no 3 relative à la lutte contre le terrorisme

Ministres européens responsables des affaires culturelles

Déclaration pour le dialogue interculturel et la prévention des conflits, Opatija (Croatie), le 22 octobre 2003

Réunions à haut niveau des Ministères de l'Intérieur

Troisième réunion multilatérale à haut niveau des ministères de l'Intérieur, Varsovie (Pologne), 17 -18 mars 2005: Résolution

Congrès des Pouvoirs locaux et Régionauxet Résolution 159 (2003) sur le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux face au terrorisme

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Recommandation de politique générale n° 8 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la législation nationale pour lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme (2004)

Recommandation de politique générale n° 11 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police (2007)

Conseil consultatif de juges européens (CCJE)

Avis no 8 prov. (2006) du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) à l'attention du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur « Le rôle des juges dans la protection de l'Etat de droit et des droits de l'homme dans le contexte du terrorisme »

Le CODEXTER est un comité intergouvernemental d'experts. Il a remplacé en 2003 le Groupe Multidisciplinaire sur le Terrorisme (GMT) afin de coordonner la mise en œuvre de l'action du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (voir le Mandat Spécifique du CODEXTER).

Actuellement le CODEXTER se concentre sur :

· la préparation des profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme ;
· l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur les schémas d'indemnisation et d'assurance des victimes du terrorisme ;

· l'identification des lacunes existantes dans le domaine du droit international et de l'action contre le terrorisme afin de faire des propositions sur les méthodes, et les moyens de les combler ; et

· le suivi des signatures et des ratifications ainsi que la promotion de l'application efficace des conventions du Conseil de l'Europe applicables à la lutte contre le terrorisme, en particulier de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE no. 196).

Dans son rapport final d'activité le Groupe Multidisciplinaire sur le Terrorisme (GMT) a identifié des domaines prioritaires dans la lutte contre le terrorisme pour le Conseil de l'Europe notamment :

- recherche sur les notions d'« apologie du terrorisme » et d'« incitement to terrorism » ;

- techniques spéciales d'enquête ;
- protection des témoins et des collaborateurs de justice ;
- coopération internationale en matière de répression ;
- actions afin d'éliminer l'accès aux sources de financement pour les terroristes ;
- questions relatives aux documents d'identité qui surgissent dans le contexte du terrorisme.

Les ministres européens de la Justice lors des 24ème et 25ème conférences tenues respectivement à Moscou (2001) et à Sofia (2003) ont identifié des domaines prioritaires additionnels notamment :

- protection, aide et compensations aux victimes d'actes terroristes ;
- efficacité des systèmes judiciaires nationaux contre le terrorisme;
- soutien aux Etats pour améliorer l'efficacité de leurs réponses législatives et institutionnelles contre le terrorisme - coopération technique ;
- profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme.

Le CODEXTER – qui a remplacé le GMT en 2003 - coordonne la mise en œuvre des activités dans les domaines prioritaires.

En 2005, le CODEXTER a identifié de nouveaux domaines prioritaires notamment :

- Les jeunes en tant que délinquants terroristes et cibles de propagande terroriste ;
- le cyberterrorisme et l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes ;
- Les systèmes d'assurance pour les dommages relatifs au terrorisme ;
- Le déni du statut de résident aux terroristes étrangers ;
- Combattre et prévenir le terrorisme par la culture.